

Les suicides des personnes détenues en prison France, 2017-2018

Alexis Vanhaesebrouck^{1,2,3*}, Thomas Lefèvre^{1,2}, Maria Melchior³, Christine Chan Chee⁴

1 Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS), UMR 8156-997, UFR SMBH, Université Sorbonne Paris Nord, Aubervilliers, France.
2 Service de médecine légale et sociale, Hôpital Jean-Verdier (AP-HP), 93140 Bondy, France;
3 Sorbonne Université, INSERM, Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé Publique, Equipe de Recherche en Epidémiologie Sociale, Paris, France.
4 Agence Nationale de Santé Publique (Santé Publique France), Saint-Maurice, France
* alexis.vanhaesebrouck@iplesp.upmc.fr

INTRODUCTION

Contexte

- 68 301 personnes étaient détenues en France au 1^{er} août 2021, soit 101 personnes détenues pour 100 000 habitants
- Environ 120 suicides de personnes détenues surviennent chaque année en France
- Le taux de suicide des personnes détenues est 8 fois supérieur à celui de la population générale
- Les circonstances du suicide et les caractéristiques des personnes détenues décédées par suicide sont mal connues

Objectifs

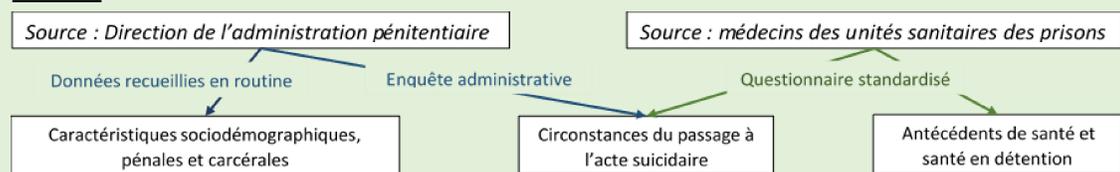
- Décrire les caractéristiques sociodémographiques, pénales et cliniques des personnes détenues décédées par suicide
- Décrire les circonstances des suicides
- Comparer le taux de suicide au cours de la première semaine de détention avec celui du temps restant en prison

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Population

- Programme de surveillance épidémiologique des suicides des personnes écrouées en France, porté par Santé publique France en partenariat avec la Direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la Justice et avec les unités sanitaires en milieu pénitentiaire
- Recensement exhaustif des suicides de personnes détenues sur la France entière et les collectivités d'outre-mer
- Période : analyse intermédiaire 2017-2018. L'étude se poursuit jusqu'en 2021.

Données



Méthodes statistiques

- Statistiques descriptives avec calcul d'effectifs et de pourcentages
- Pour le taux de suicide de la 1^{re} semaine, les personnes-temps ont été estimées sur la base du nombre d'admissions en 2017 et 2018. Chaque admission a contribué à hauteur d'une personne-semaine.

RÉSULTATS

Caractéristiques sociodémographiques, pénales et carcérales

> 235 suicides ont été inclus dans l'étude

- 223 (94,9%) étaient des hommes (Tableau)
- 18 (9,7%) avaient fait des études supérieures
- 121 (55,8%) étaient sans emploi avant l'incarcération
- 183 (77,9%) étaient en maison d'arrêt au moment du suicide

Tableau. Caractéristiques sociodémographiques et pénales des personnes détenues décédées par suicide (n = 235)

	n	%
Hommes	223	94,9
Age au suicide		
<18	1	0,4
18-29	63	26,8
30-39	59	25,1
40-49	65	27,7
50-59	33	14
≥60	14	6
Nationalité Française	192	81,7
Prévenu au moment du suicide	114	48,5
Infraction principale		
Homicide	53	22,6
Infraction à caractère sexuel	53	22,6
Violences volontaires	46	19,6
Vol	41	17,4
Infractions à la législation sur les	16	6,8
Autres	26	11,1
Première incarcération	115	48,9

Semaine avant le suicide

> n = 195

- 34 (17,4%) avaient des idées suicidaires connues
- 117 (60%) ont été vus par l'unité sanitaire (USMP)
- Un événement a été identifié chez 119 (61%) cas
 - Évènement carcéraux (n = 58) : entrée en prison, transfert, sanction disciplinaire...
 - Évènements pénaux (n = 34) : condamnation, refus d'aménagement de peine...
 - Évènements familiaux (n = 19) : divorce...

Circonstances du suicide

> n = 235

- 1 suicide sur 8 a eu lieu la première semaine de prison (Figure 2)
- 1 suicide sur 7 a eu lieu au quartier disciplinaire (sanction disciplinaire de référence) (Figure 3)
 - 11 sur 30 ont eu lieu le jour de l'entrée au QD
- Parmi les suicides en cellule ordinaire doublée, 71% ont attendu l'absence du ou des codétenus pour passer à l'acte
- 214 (91,1%) ont eu recours à la pendaison
- Une lettre a été retrouvée pour 96 (40,9%) cas

Etat de santé avant et pendant la détention

> 195 questionnaires de santé ont été remplis et transmis par les unités sanitaires

- Un antécédent psychiatrique avant la prison a été relevé pour 80 (41,0%) personnes tandis qu'un trouble psychiatrique en prison a été diagnostiqué chez 110 (56,4%) personnes
- Parmi eux, les troubles anxio-dépressifs sont passés de 8,2% avant la prison (antécédents) à 24,6% en prison (Figure 1)
- Des épisodes d'automutilation et de tentative de suicide
 - ont été relevés avant la prison respectivement chez 14,4 et 29,1% des personnes
 - et ont été observés en prison avant le suicide pour respectivement 13,9% et 22,1% des cas

Fig 1. Santé mentale des personnes détenues décédées par suicide et prises en charge avant et pendant la détention (n = 195)

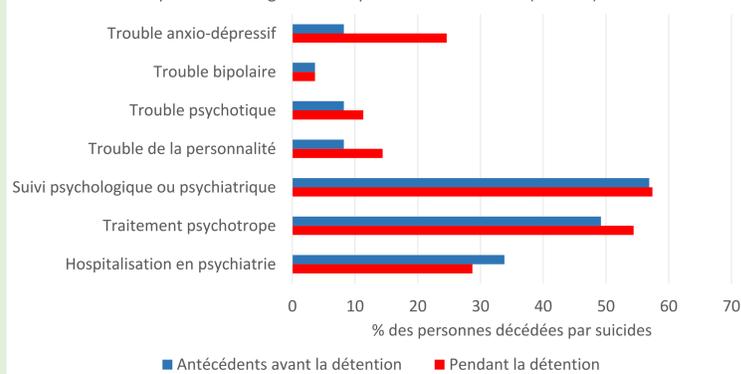


Fig 2. Délai entre l'entrée en prison et le suicide (n = 235)

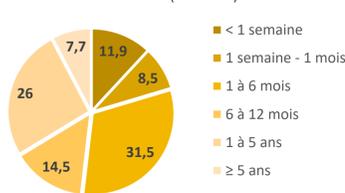


Fig 3. Lieu de découverte du corps (n = 235)

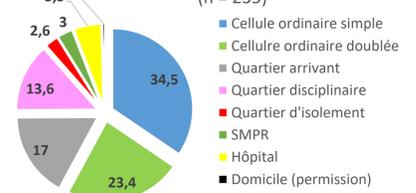
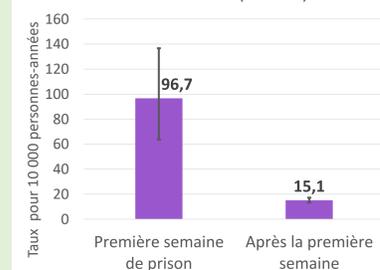


Fig 4. Taux de suicide selon le stade de l'incarcération (n = 235)



Taux de suicide

> n = 235

- Le taux de suicide global est de 16,8 / 10 000 personnes-années (IC_{95%} [14,7 ; 19,0])
- La taux de suicide est 6,4 (IC_{95%} [4,3 ; 9,5]) fois plus élevé la première semaine de détention qu'au cours du reste de la détention (Figure 4)

DISCUSSION

- L'incarcération est associée à un triplement de la fréquence des troubles anxio-dépressifs chez les personnes décédées par suicide
 - Le parcours pénal et l'incarcération ont probablement joué un rôle dans la survenue des troubles et par extension dans la survenue des suicides
 - Ce constat vient alimenter les questions de
 - La prise en charge adaptée des auteurs d'infraction avec des troubles mentaux
 - La hiérarchie des normes entre santé et sécurité
- Le suicide en prison est parfois considéré comme imprévisible. Les résultats montrent des concentrations de suicides à certains moments et en certains lieux
 - Une part des suicides se concentre au début de l'incarcération et notamment la première semaine.
 - Seuls 33,7% des suicides ont lieu au-delà d'un an mais seuls 23% des incarcérations durent plus de 1 an
 - Un suicide sur 7 a eu lieu au quartier disciplinaire. Cette cellule d'isolement punitive constitue pourtant un moment marginal de la détention. Une étude de l'INED (Duthé, 2014) a montré que le risque de suicide y était 15,4 fois plus élevé que pour le reste de la détention.

- La fréquence élevée d'évènements marquants avant le passage à l'acte suggère qu'ils pourraient jouer un rôle dans la survenue des suicides
 - Mais on ne peut pas écarter que la survenue d'évènements en prison soit aussi très fréquente chez ceux qui ne se sont pas décédés par suicide. A ce jour, l'association entre évènements en prison et suicide n'a jamais été étudiée
 - Des travaux complémentaires à notre étude sont en cours qui visent à étudier l'association temporelle entre certains évènements en prison (entrée en prison, condamnation pendant l'incarcération, transfert, entrée au quartier disciplinaire, entrée au quartier d'isolement) et la survenue des suicides. Ces travaux devraient permettre
 - D'objectiver et de quantifier l'association entre ces évènements et le suicide,
 - De fournir une aide au repérage des suicides et au ciblage des mesures de prévention
 - De contribuer à s'interroger sur la responsabilité de ces évènements et le cas échéant sur leur caractère évitable et sur les pratiques associées à ces évènements.